

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 AVRIL 2020, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| | | |
|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| <u>Sont présents :</u> | Monsieur le maire Simon Deschênes | |
| | Monsieur Charles Soucy | conseiller district n° 1 |
| | Madame Ariane Lévesque | conseillère district n° 2 |
| | Monsieur Marc Portelance | conseiller district n° 3 |
| | Monsieur Simon Pelletier | conseiller district n° 4 |
| | Monsieur Jacques Létourneau | |
| <u>Est absent :</u> | Monsieur Benoît Thibault | conseiller district n° 5 |
| <u>Sont aussi présents :</u> | Madame Josée Latour | trésorière |
| | Monsieur Martin Richard | directeur général |
| | Me Sylvie Lepage | greffière |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus et considérant l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication, les membres du conseil participent à la séance par le biais d'un groupe Messenger à l'exception du maire présent en la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts.

20-04-093

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-04-094

2.- Autorisation de présenter une demande d'aide financière au programme Subvention salariale d'Emploi-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet, présenté dans le cadre du programme Subvention salariale d'Emploi-Québec, pour l'embauche de deux (2) journaliers pour l'entretien et la remise à niveau des installations municipales pour la

saison estivale 2020.

- Que le directeur des Loisirs, M. Guy Fraser, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant ledit projet.
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par le programme Subvention salariale dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

20-04-095

3- Autorisation de présentation d'un projet SEMO - programme Contrat d'intégration au travail pour entretien paysager

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet SEMO, présenté dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail d'Emploi-Québec, pour l'embauche de quatre (4) journaliers pour l'entretien paysager de certains espaces verts pour la saison estivale 2020.
- Que le directeur des Loisirs, M. Guy Fraser, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant ledit projet.
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par la mesure Contrat d'intégration au travail du SEMO dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

20-04-096

4- Autorisation d'achat d'un éjecteur de fumée pour le Service d'incendie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'un éjecteur de fumée 12" d'Aéro-Feu au montant de 1 653,75 \$ avant taxes, soit 1 901,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5- Période de questions

Il n'y a pas de période de question.

20-04-097

6- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 45.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
